Note sanitaire porcine – note n° 26
Fièvre porcine africaine

Diffusion d'information aux éleveurs, détenteurs, transporteurs, employeurs de salariés agricoles issus de zone atteinte et partenaires (mairies, organisations agricoles, vétérinaires, chasseurs, …)

Les cas de fièvre porcine africaine (FPA) en Italie du nord, à Rome et tout récemment en à l'extrême ouest de l'Allemagne (à 6 km de notre frontière) rappellent que la France est soumise fortement à deux types de risques :

- Le **risque géographique** par la **proximité** avec des zones atteintes ;
- Le **risque diffus et homogène sur l'ensemble du territoire** (appelé risque « sandwich ») lié aux activités humaines et notamment aux denrées ou déchets alimentaires humains (voire de mouvements illégaux de sangliers). (Pour rappel, les différents cas évoqués sont à 400 à 600 km des cas les plus proches).

Dans ce contexte, l'ensemble des réseaux professionnels agricoles, vétérinaires ainsi que l'administration se mobilisent pour sensibiliser et alerter tous les acteurs. **Il est essentiel que les détenteurs de suidés (professionnels et non professionnels), les opérateurs, les transporteurs, les différents intervenants en élevage et les employeurs agricoles de salariés issus de zones atteintes (Europe de l'Est et Europe centrale) soient informés de la situation et des risques pour leurs activités et celles des autres.** D'ailleurs, ces acteurs peuvent contribuer activement à la sensibilisation d'autres acteurs en diffusant à leur tour ces informations.

L'objectif est de toucher le plus de personnes possibles dont les petits détenteurs (porcs de compagnie, petits détenteurs non professionnels). À cette fin, le réseau des GDS est sollicité pour diffuser une compilation des informations que nous avons à ce jour à l'ensemble de ses contacts.

L'ensemble des documents proposés ci-dessous sont issus de productions réalisées par l'ensemble des acteurs concernés par la santé des suidés : ministère de l'agriculture et de l'alimentation, ANSP, SNGTV, l'IFIP, la Coopération agricole et GDS France.

À chaque profil est attribuée une liste d'informations à communiquer. En accord avec les neuf profils identifiés, il est demandé à l'ensemble des membres du réseau des GDS de diffuser à leurs contacts respectifs tous ces supports permettant à chacun, en fonction de son contexte, de protéger au mieux notre territoire de la FPA.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'**il est nécessaire que les éleveurs professionnels ne cèdent pas de porcelets à des détenteurs sans site d'élevage** (pourvu d'un indicatif de marquage) **déclaré**. Il est également utile que **ces acteurs puissent diffuser l'information auprès de ce public pour lequel la détention de porcins comporte des risques particuliers, et notamment** le document dédié aux détenteurs sans activité commerciale. Il faut également tracer les mouvements et que la détention soit déclarée par le particulier.

1 Détenteurs professionnels porcins

- **Vigilance vis-à-vis de la FPA en élevages de porcs : quand suspecter la FPA en élevages de porcs ?**
- **Déclaration de détention**
- **Mesures de biosécurité pour les détenteurs professionnels**
- **Document « Clôtures » pour les détenteurs ayant des porcins en plein-air**
- **Mesures de biosécurité lors de transports de suidés effectués directement par le détenteur**
- **Mesures de biosécurité lors des transports de suidés applicables par les éleveurs, les opérateurs et les transporteurs**
- **Chasseurs**
- **Informations auprès des travailleurs détachés : document général (traduit en plusieurs langues) ou même document en différentes langues**
- **Document d'information pour les détenteurs sans activité commerciale (« petits détenteurs »)**

2 Détenteurs professionnels de sangliers

- **Vigilance vis-à-vis de la FPA en élevages de sangliers : quand suspecter la FPA en élevages de sangliers ?**
- **Déclaration de détention**
- **Mesures de biosécurité lors de transports de suidés effectués directement par le détenteur**
- **Mesures de biosécurité lors des transports de suidés applicables par les éleveurs, les opérateurs et les transporteurs**
- **Chasseurs**
- **Informations auprès des travailleurs détachés : document général (traduit en plusieurs langues) ou même document en différentes langues**

3 Détenteurs professionnels d'une autre espèce de rente (l'expérience montre que certains sont susceptibles de détenir quelques suidés)

- **Vigilance vis-à-vis de la FPA en élevages de suidés : document d'information pour les détenteurs sans activité commerciale (« petits détenteurs »)**
- **Document « Clôtures » pour les détenteurs ayant des porcins en plein-air**
- **Quand suspecter la FPA en élevages de porcs ou de sangliers ?**
- **Mesures de biosécurité lors de transports de suidés effectués directement par le détenteur**
- **Chasseurs**
- **Informations auprès des travailleurs détachés : document général (traduit en plusieurs langues) ou même document en différentes langues**

4 Détenteurs de suidés sans activité commerciale = « petits détenteurs »

- **Document d'information pour les détenteurs sans activité commerciale (« petits détenteurs »)**
- **Quand suspecter la FPA en élevages de porcs ou de sangliers ?**
- **Chasseurs**

5 Syndicats agricoles, chambres d'agriculture et autres organisations agricoles

- **Vigilance vis-à-vis de la FPA en élevages de suidés : informations générales pour les détenteurs, quand suspecter la FPA en élevages de porcs ou de sangliers ?**
- **Déclaration de détention**
- **Mesures de biosécurité pour les détenteurs professionnels**
- **Mesures de biosécurité lors de transports de suidés effectués directement par le détenteur**
- **Document d'information pour les détenteurs sans activité commerciale (« petits détenteurs »)**
- **Document « Clôtures » pour les détenteurs ayant des animaux en plein-air**

- Mesures de biosécurité lors des transports de suidés applicables par les éleveurs, les opérateurs et les transporteurs
- Chasseurs
- **Informations auprès des travailleurs détachés : document général (traduit en plusieurs langues) ou même document en différentes langues**

6 Fédération de chasseurs

- Chasseurs
- Document d'information pour les détenteurs sans activité commerciale (« petits détenteurs »)

7 Opérateurs commerciaux et transporteurs d'animaux

- Mesures de biosécurité lors des transports de suidés applicables par les éleveurs, les opérateurs et les transporteurs
- **Informations auprès des travailleurs détachés : document général (traduit en plusieurs langues) ou même document en différentes langues**
- **Vigilance vis-à-vis de la FPA : informations générales pour les détenteurs, quand suspecter la FPA en élevages de porcs ou de sangliers ?**
- Déclaration de détention
- Mesures de biosécurité pour les détenteurs professionnels
- Document d'information pour les détenteurs sans activité commerciale (« petits détenteurs »)
- Chasseurs

8 Organisations vétérinaires et vétérinaires

- **Vigilance vis-à-vis de la FPA : informations générales pour les détenteurs, quand suspecter la FPA en élevages de porcs ou de sangliers ?**
- Document d'information pour les détenteurs sans activité commerciale (« petits détenteurs »)
- Chasseurs
- **Document « Clôtures » pour les détenteurs ayant des porcins en plein-air**
- Mesures de biosécurité pour les détenteurs professionnels
- Mesures de biosécurité lors de transports de suidés effectués directement par le détenteur

9 Mairies

- **Vigilance vis-à-vis de la FPA : document d'information pour les détenteurs sans activité commerciale (« petits détenteurs »)**
- **Quand suspecter la FPA en élevages de porcs ou de sangliers ?**
- Chasseurs
- **Informations auprès des travailleurs détachés : document général (traduit en plusieurs langues) ou même document en différentes langues**
- Contacter l'Etablissement de l'élevage (EDE) si les mairies connaissent des détenteurs de suidés non déclarés (liste EDE)

Par ailleurs, des informations complémentaires :

- Informations voyageurs et transporteurs

Plusieurs affiches (éleveurs, chasseurs, voyageurs, travailleurs détachés, …) existent aussi sous forme d'animations en français et traduites dans plusieurs langues : cliquer ici.